



## REGIME D'EVICITION EN CAS D'ALLERGIE AU LATEX

Une allergie au latex ne contre-indique pas nécessairement l'ensemble des aliments présentant une réactivité croisée avec les allergènes du latex.

Les évictions sont à moduler en fonction du bilan allergologique. Néanmoins certains aliments sont déconseillés :

**Avocat, kiwi, banane, châtaigne (marron), sarrasin, fruits de la passion, figue, poivron.**

Bien vérifier la composition des aliments suivants :

- salade de fruits, laitages, glaces, pâtisseries, pouvant contenir des fruits exotiques ou des marrons
- Farces de viande pouvant contenir des marrons
- Jus de fruits multivitaminés et à base de fruits exotiques
- Crêpes et blinis à la farine de sarrasin (blé noir)
- Pains spéciaux et biscuits pouvant contenir de la farine de sarrasin ou de châtaigne
- Guacamole : plat mexicain à base de purée d'avocat et d'épices

Dans certains cas on rapporte d'exceptionnelles réactions à d'autres aliments : Melon, ananas, papaye, raisin, manioc, piment...les évictions seront alors à évaluer avec votre allergologue.

**Faire attention au latex qui peut contaminer les aliments :** ficelle ou filet entourant certaines viandes (rôti, poulet...) et aux aliments manipulés par du personnel portant des gants de latex (vente à la coupe, restauration...).

Faire attention aux repas de fête dans des salles décorées de multiples ballons de baudruche.

Chez le nourrisson, ne pas utiliser des tétines, sucettes et petites cuillères en latex.

M.Morisset , P.Sergeant, G.Kanny ,DA.Moneret-Vautrin / Mai 2003



Service de Médecine Interne, Immunologie Clinique et Allergologie - Hôpital Central - 29, Av. de Lattre de Tassigny - 54035  
NANCY Cedex

<http://www.cicbaa.org>

